



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 13 Août 2019

FEUX DE FORÊTS : LA PLUS GRANDE VIGILANCE S'IMPOSE

En raison des conditions météorologiques actuelles, le risque de feux de forêt s'accroît sur l'ensemble du département.

En conséquence, les massifs forestiers de La Clape, Sainte-Lucie et Fontfroide sont interdits d'accès jusqu'au 15 août inclus au moins, et l'arrêté préfectoral d'interdiction de travaux mécaniques de 10h à 22h a été reconduit pour le mois d'août.

En complément de ces mesures, le préfet de l'Aude appelle l'ensemble de la population à la plus grande vigilance et demande à chacun de respecter strictement la réglementation en vigueur.

L'analyse des causes de départs d'incendies révèle que leur origine est souvent due à des imprudences (jets de mégots, feux de camp, barbecue, travaux mécaniques, activités de loisirs ...)

Chaque citoyen doit donc être acteur de la prévention, par des précautions appropriées et des comportements responsables. Cela passe par une connaissance des dangers, des interdictions et des obligations.

Pour rappel, il est strictement interdit, dans les espaces naturels combustibles (forêts, bois, garrigues, landes, friches...) et à moins de 200 m de ces derniers, de faire usage du feu. Les barbecues sauvages et les feux de camps sont donc à proscrire, tout comme le fait de jeter des mégots de cigarette.

Pour l'accès aux massifs forestiers, renseignez-vous quotidiennement sur le site internet de la préfecture : <http://www.aude.gouv.fr/defense-des-forets-contre-les-incendies-dfci-r1321.html>

En cas de destruction par l'effet d'un incendie, les sanctions encourues vont de la simple amende à des peines d'emprisonnement.

Contact presse :
Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*
04.68.10.27.87
Marlène ARCIZET – *Assistante communication*
04.68.10.29.82